

# BULLETIN D'ADHÉSION

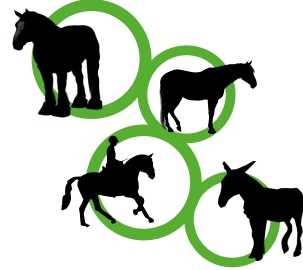
## ANNÉE 2022/2023- SECTION ÉQUINE

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'AU MOINS UN ÉQUIDÉ IDENTIFIÉ ?  
VOUS POUVEZ ADHÉRER !**

**Pour adhérer**, merci de remplir le **formulaire** ci-dessous, **la déclaration de détention** (un tutoriel est disponible afin d'accéder à ces informations) ainsi qu'un **chèque du montant de votre cotisation** :

**Cotisation détenteur équin 49,2 € TTC (soit 41€ HT) + 8,4 € TTC par équidé (soit 7€ HT)**

**N.B :** Pour les éleveurs, adhérents au GDS 38, cotisants pour les autres espèces (numéros EDE). La cotisation détenteur de la section équine (41 € HT) est comprise dans l'appel à cotisation général. Cependant, merci de régler la cotisation à l'équidé.



### IDENTITÉ

- Déjà adhérent GDS (n° EDE : .....)
- Également détenteur de  Bovins,  Ovins,  Caprins,  Porcins,  Abeilles

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### TYPE D'ACTIVITÉ :

- Éleveur de chevaux (N° SIRET.....)
- Particulier
- Pension
- Centre équestre
- Autres : .....

### TYPE D'ÉQUIDÉS (NOMBRE) :

- Chevaux de course : .....
- Chevaux de selle : .....
- Chevaux de trait : .....
- Poneys : .....
- Ânes : .....

### VÉTÉRINAIRE SANITAIRE :

Nom : .....

Commune : .....

### LIEU DE DÉTENTION DU/DES ÉQUIDÉ(S)

Adresse.....

Ville et CP .....

- Tous les équidés sont sur le même lieu
- Certains équidés sont détenus sur un autre site
- Les équidés changent de lieu de détention au cours de l'année

Commentaire (préciser les différents lieux de détention + périodes)

.....

.....



**Vous devez adhérer pour l'ensemble des équidés dont vous êtes propriétaire. Des vérifications peuvent être effectuées, en cas de fraude, l'adhésion devient caduque.**

### CALCULER LE MONTANT DE MA COTISATION

CHOISIR SELON LA SITUATION	COTISATION DETENTEUR	COTISATION A L'EQUIDÉ	TOTAL
<b>DEJA ADHERENT</b> AU GDS 38	0 (voir <b>NB</b> en haut du document)	8,4 x ..... (nombre)	.....€
<b>NON ADHERENT</b> AU GDS 38	49,2 € TTC	8,4 x ..... (nombre)	.....€

# RÈGLEMENT DE LA SECTION ÉQUINE

**L'adhérent, dès son inscription au GDS, s'engage pour une année civile à :**

- 1) Procéder à l'**identification** des chevaux présents dans son élevage.
- 2) Désigner le **vétérinaire sanitaire** de son choix.
- 3) **Déclarer son effectif d'équidés** et adhérer pour l'ensemble des équidés pour lesquels le cotisant est propriétaire.
- 4) En cas d'achat en cours d'année, il faut adhérer pour l'équidé acheté et un **délai de carence de 45 jours** sera appliqué à partir de la réception des documents (cotisation équidé + informations).
- 5) Seuls les équidés pour lesquels le détenteur est propriétaire peuvent cotiser à la section équine du GDS 38. **Les équidés détenus sous "contrat de pension" ne peuvent bénéficier de l'adhésion.**
- 6) **Déclarer le lieu de détention des équidés** à l'IFCE (en ligne sur IFCE.fr ou formulaire en papier téléchargeable sur le site du GDS ou de l'IFCE).
- 7) **Appliquer les recommandations sanitaires** décidées par le bureau de la section équine, composé exclusivement d'éleveurs professionnels.
- 8) **Soumettre l'effectif équin de son élevage**, à toutes les mesures techniques, au regard des maladies réglementées ou faisant l'objet d'un plan de lutte organisé.
- 9) Autoriser la DDPP et le laboratoire d'analyse à transmettre au GDS les résultats d'analyse effectuées sur son cheptel pour les maladies aidées financièrement par le GDS.
- 10) **Fournir au GDS les factures de vaccination Grippe et/ou Tétanos dans les 18 mois pour remboursement à hauteur de 10€ par an et par équidé.**
- 11) Adhérer à la section équine, implique l'**adhésion pour tous vos animaux** relevant des espèces cotisantes au GDS 38 (bovins, ovins, caprins, porcins, abeilles).
- 12) Fournir au GDS les **factures d'équarrissage** dans les 18 mois suivant l'enlèvement pour remboursement. Le **remboursement du montant HT se fait selon le tarif ATM Angee** en vigueur au 1er janvier de l'année civile en cours et selon la catégorie d'animal concernée.
- 13) La prise en charge des bénéfices de l'adhésion (aide à l'équarrissage et à la vaccination) ne peut être mise en place qu'après **un délai de carence 45 jours** à compter de la réception de tous les documents d'adhésion (y compris le règlement).
- 14) **Toute adhésion en cours d'année engage l'éleveur pour l'année civile**, quel que soit la date d'adhésion, l'adhérent devra s'acquitter d'une nouvelle cotisation pour l'année civile complète suivante.
- 15) **La vaccination et l'équarrissage d'un jeune équidé** avant la fin de l'année civile de sa naissance (y compris mort-né) sont pris en charge par la **cotisation de sa mère** à condition qu'elle cotise depuis plus de 45 jours au GDS 38.

**Une fois identifié, le propriétaire de l'équidé s'engage à adhérer pour l'équidé concerné. Le GDS s'engage, après réception des factures transmises par l'éleveur, à rembourser les prises en charge décidées par les membres du bureau de la section équine.**

Fait à ....., le .....

Signature :





# TUTORIEL POUR FOURNIR L'INVENTAIRE DE MES ÉQUIDÉS AU GDS 38

- 1) Connectez vous sur le site : [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)
- 2) Se rendre sur "mon espace"



- 3) Appuyer sur "connexion"

## Accédez à vos espaces

**Mon espace SIRE**

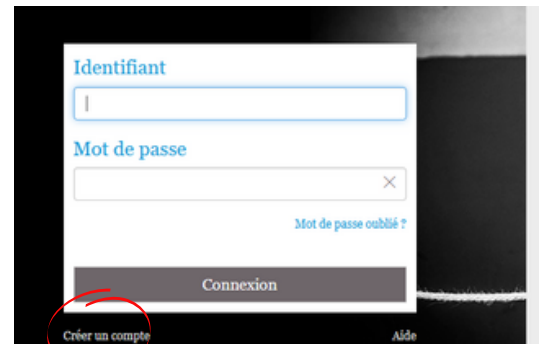
**DÉMARCHE EN LIGNE**  
Economique, rapide et sécurisée

- Le SIRE facilite vos dém@rches sur internet
- Accédez à vos démarches en ligne 24h/24
- Profitez de tarifs économiques et laissez-vous guider
- Suivez certains dossier en ligne pour finaliser vos démarches sans encombres

Accédez à votre espace SIRE et à tous vos services !  
Vous n'avez pas encore de compte ? Laissez-vous guider pour en créer un !

**Connexion**

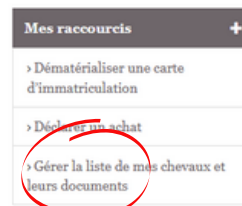
- 4) Entrez vos identifiants



Pour créer votre compte, vous devez renseigner vos informations dans la base de données SIRE (ainsi que votre carte d'immatriculation).

- 5) Accès à l'inventaire

## Vous voulez accéder au service ...



Pour accéder à votre inventaire : cliquer sur "gérer la liste de mes chevaux et leurs documents".

Il est possible au préalable, de "faire évoluer mon compte".

- 6) Récupérer l'inventaire de vos chevaux

## Liste de vos chevaux

Chevaux pour lesquels vous êtes enregistré propriétaire au fichier central des équidés (SIRE)

(Cliquez sur le cheval pour obtenir la liste des actions possibles)

Obtenir une attestation de propriété d'un cheval déclaré mort

Trier par :

Filtrer par :

2 items trouvé(s), tous les items sont affichés.

Page 1/1

	Parts	Type de carte
[Redacted]	50.00 %	Internet
[Redacted]	100.00 %	Papier

Merci de renseigner la déclaration de détention d'équidés.

**⚠** Merci d'ajouter le **numéro SIRE de chaque équidé sur cette déclaration** (vous avez accès à ce numéro en cliquant sur l'équidé concerné).

Achat d'un nouveau cheval